

## Conseil municipal du vendredi 2 avril 2010

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 31 mars 2010, sous la présidence du maire Pierre Barbier.

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Gérard Grillot, Michel Lanquetin, Christian Beltramelli, Chantal Jeanvoine, Eric Morel.

Absents excusés : Cédric Engler, Christian Baud qui donne procuration à Guy Barthélémy, Catherine Guinchard qui donne procuration à Chantal Jeanvoine, Josette Nicolin qui donne procuration à Martine Gibert, Max Wetstein qui donne procuration à Gérard Grillot.

Secrétaires de séance : Guy Barthélémy, Eric Morel.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 19 mars 2010.

Le compte rendu est adopté par 12 voix.

### 2. Plan de relance de l'économie 2010 – Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : application des dispositions de la loi de finances pour 2010, pour le versement anticipé des attributions de FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

Martine Gibert explique à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 44 de la loi de finances pour 2010, codifiées à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour le versement anticipé des attributions de FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009, le conseil municipal peut prendre la délibération qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), prévu à l'article L.1615-6 du CGCT, permet le versement en 2010 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA dévient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1er trimestre 2011, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des dépenses effectivement réalisées en 2010.

Ayant entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour,

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants de dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007, 2008, soit 110 485 € ;
- décide d'inscrire au budget de la commune de Pouilley-Français 150 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 35.76 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Pouilley-Français s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

### 3. Bâtiments communaux

#### 3.1. Dotation globale d'équipement des communes, demande de subvention pour l'aménagement de la mairie au rez-de-chaussée de la maison commune.

Gérard Grillot fait savoir à l'assemblée que la commune peut prétendre à percevoir une aide financière dans le cadre de la dotation globale d'équipement des communes pour l'aménagement de la mairie au rez-de-chaussée de la maison commune. Le critère pris en compte est l'accessibilité aux handicapés puisque la mairie sera de plain pieds. Le maire a déjà déposé le dossier à la préfecture. Il appartient au conseil municipal de prendre une délibération sollicitant l'aide financière de l'Etat.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, le conseil municipal :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement de la mairie dont le montant s'élève à 84 000,00 € HT, au rez-de-chaussée du bâtiment de mairie, 10 place de la Mairie.
- se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres : 17 110,00 €
  - Emprunt : 33 200,00 €.
  - Subventions :
    - Conseil régional : 9 000,00 €,
    - Conseil général : 24 354,00 €.
    - Dotation globale d'équipement des communes : 16 800 €.
- sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation globale d'équipement des communes, du Conseil régional de Franche-Comté dans le cadre du fonds de développement local, du Conseil général du Doubs.
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

4. Commission voirie & assainissement : Construction d'une nouvelle station d'épuration et réfection de réseaux d'assainissement. Demandes de subventions

**Budget assainissement, traitement et répartition**

	Montant total estimé	Répartition programme station	Répartition programme réseau
Station	628 780,00	628 780,00	00,00
Démolition	32 000,00	32 000,00	00,00
Réseau	333 000,00	00,00	333 000,00
Maîtrise d'oeuvre	35 100,00	23 338,54	11 761,46
Géotechnique	1 500,00	1 500,00	00,00
Géomètre	7 800,00	5 186,34	2 613,66
Inspection télévisée	3 861,00	00,00	3 861,00
Tests à la fumée	3 500,00	00,00	3 500,00
Coordonnateur SPS	4 500,00	2 992,12	1 507,88
Essais et réception	10 000,00	00,00	10 000,00
Imprévus (5%)	53 002,05	35 241,90	17 760,15
Total en € HT	1 113 043,05	729 038,91	384 004,15
TVA 19,60	218 156,44	142 891,63	75 264,81
Total en € TTC	1 331 199,49	871 930,53	459 268,86

**Délibération pour la demande de subvention concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration**

Le maire invite le conseil municipal à :

- adopter l'opération de construction d'une nouvelle station d'épuration à Pouilley-Français.
- retenir la proposition présentée par le bureau d'études IRH ingénieur conseil - agence régionale Alsace Bourgogne Franche-Comté - 68025 Colmar.
- autoriser le maire à signer le marché et toutes les pièces se rapportant à l'opération.
- s'engager à réaliser et à financer les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration, dont le montant s'élève à 729 038,91 € HT, soit 871 930,53 € TTC.
- adopter sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres : 207 411,09 €
  - Emprunt : 300 000 €
  - Subvention Conseil général : 145 807,78 €.
  - Subvention Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse : 218 711,67 €.
- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle.
- solliciter l'aide financière du Conseil général du Doubs, de l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse et éventuellement d'autres organismes.
- autorise le Département à percevoir et à verser pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage - commune de Pouilley-Français - la subvention attribuée par l'Agence de l'eau, et s'engage, le cas échéant, à rembourser au Département la subvention de l'Agence de l'eau perçue en cas de non-respect de ses obligations.
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Le conseil municipal approuve par 12 voix pour.

**Délibération pour la demande de subvention concernant la réfection de réseaux d'assainissement**

Le maire invite le conseil municipal à :

- adopter l'opération de réfection de réseaux d'assainissement à Pouilley-Français.
- retenir la proposition présentée par le bureau d'études IRH ingénieur conseil - agence régionale Alsace Bourgogne Franche-Comté - 68025 Colmar.
- autoriser le maire à signer le marché et toutes les pièces se rapportant à l'opération.
- s'engager à réaliser et à financer les travaux de réfection de réseaux d'assainissement, dont le montant s'élève à 384 004,15 € HT, soit 459 268 86 € TTC.
- adopter sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres: 282 468 ,06 €
  - Emprunts : 100 000 €

➤ Subvention Conseil général : 76 800,80 €.

- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle.
- solliciter l'aide financière du Conseil général du Doubs et éventuellement d'autres organismes.
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Le conseil municipal approuve par 12 voix pour.

## **5. Commission environnement.**

### **5.1. Travaux sur le ruisseau du Rompré, demande de subventions.**

#### **Élaboration d'un programme de gestion, d'entretien et de valorisation du ruisseau du Rompré à Pouilley-Français**

La commune de Pouilley-Français a engagé une réflexion sur le ruisseau du Rompré qui traverse la commune de manière à pouvoir gérer celui-ci de la manière la plus appropriée au regard de l'environnement. Un programme pluri-annuel sera mis en place avec des mesures de gestion, d'aménagement et d'entretien visant à améliorer l'ensemble des paramètres de l'hydro-système biologiques, physico-chimiques et hydrauliques.

L'estimation de l'opération fait apparaître un montant prévisionnel de dépenses de 81 230 € HT, répartis comme suit :

- Renforcement de la rypisylve : 59 730 €.
- Programme d'entretien de la rypisylve : 15 000 €.
- Suivi écologique post intervention : 6 500 €.

Le montant de l'opération peut être financé par :

- Conseil général du Doubs : 8 123 €.
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse : 24 369 €.
- Réseaux ferrés de France : 24 369 €.
- Fonds libres : 24 369 €

Le maire invite le conseil municipal à :

- adopter l'opération de réhabilitation du ruisseau du Rompré à Pouilley-Français.
- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduel.
- retenir l'offre présentée par le Cabinet Reilé environnement - 25 720 Beure.
- autoriser le maire à signer le marché selon une procédure adaptée et toutes les pièces se rapportant à l'opération.
- s'engager à réaliser et à financer des travaux de réhabilitation du ruisseau du Rompré , dont le montant s'élève à 81 230,00 € HT, à Pouilley-Français.
- adopter sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres : 24 369 €
  - Subvention Conseil général : 8 123 €.
  - Subvention Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse : 24 369 €.
  - Réseaux ferrés de France : 24 369 €
- solliciter l'aide financière du Conseil général du Doubs, de l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse, de Réseaux ferrés de France et éventuellement d'autres organismes.
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Le conseil municipal approuve par 12 voix pour.

Pour l'étude d'impact des eaux de ruissellement de l'autoroute et déterminer les points de prélèvements, une réunion est fixée à la mairie de Pouilley-Français le mardi 13 avril 2010 à 10 heures à la mairie avec la société des autoroutes et le bureau d'études Reilé.

## **6. Commission des bois.**

## **7. Commission information & communication.**

Une chorale d'enfants interviendra pour la cérémonie du 11 novembre.

## **8. Commission Sécurité & Coeur de village.**

Réunion le 9 avril 2010 à 20h.

## **9. Commission jeunesse.**

## **10.**

## **10. Bibliothèque municipale.**

Madame Jeanvoine vient d'effectuer 2 stages :

- accueil des adolescents en bibliothèque
- accueil des handicapés en bibliothèque

Une exposition sur la terre se tiendra du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2010.

## **11. Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Villers-Buzon.**

Guy Barthélémy signale que le budget adopté entraîne une hausse de la participation des communes de 16%, en raison du remboursement de la dette (14 500 €), du coût du transport méridien et de l'équipement de la nouvelle classe.

## **12. Communauté de communes du val saint-vitois.**

Christian Beltramelli fait le point des décisions adoptées le 24 mars 2010 :

- les taux d'imposition sont inchangés
- les tarifs de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2010 vont augmenter de la manière suivante :
  - o tarification à 50 € la part fixe par foyer et 49 € la part variable par habitant pour les 15 communes (hors Corcelles-Ferrières)
  - o de revoir la tarification de Corcelles-Ferrières en tenant compte des modifications apportées ses dernières années et en calculant au plus juste cette tarification.

Arrivée de Cédric Engler à 22h00.

## **13. Finances**

### **13.1. Comptes administratifs 2009 :**

Le maire quitte la salle et Martine Gibert, désignée présidente, présente les comptes.

#### **Budget principal**

Dépenses d'investissement 95 474.94€

Recettes d'investissement 50 365.25€

Dépenses de fonctionnement 230 251.15€

Recettes de fonctionnement 488 492.85€

*Le conseil municipal approuve le compte administratif 2009 du budget principal par 12 voix pour.*

#### **Budget Assainissement**

Dépenses d'investissement 24 623.27€

Recettes d'investissement 47 795.58€

Dépenses de fonctionnement 16 933.55€

Recettes de fonctionnement 156 031.28€

*Le conseil municipal approuve le compte administratif 2009 du budget assainissement par 12 voix pour.*

#### **Budget CCAS**

Dépenses de fonctionnement 3.23€

Recettes de fonctionnement 3.23€

Ce budget est clôturé au 31 décembre 2009.

*Le conseil municipal approuve le compte administratif 2009 du budget CCAS par 12 voix pour.*

Départ de Cédric Engler

### **13.2. Comptes de gestion 2009 :**

Les comptes de gestion 2009 des 3 budgets sont conformes aux comptes administratifs.

*Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2009 des 3 budgets par 12 voix pour.*

### **13.3. Affectation des résultats de l'exercice 2009.**

#### **Budget principal :**

Excédent de fonctionnement 2009 : 258 241.70€

- affecté au compte 1068 pour le montant du déficit d'investissement et des restes à réaliser : 48 321.69€
- reporté en fonctionnement pour le solde : 209.920.01€

*Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2009 du budget principal par 12 voix pour.*

#### **Budget Assainissement :**

Excédent de fonctionnement 2009 : 139 097.73€

- reporté en fonctionnement en totalité

Excédent d'investissement 2009 : 23 172.31€

- reporté en investissement

*Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2009 du budget assainissement par 12 voix pour.*

#### 13.4. Budget primitif 2010.

Martine Gibert présente le budget principal 2010

##### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	78 187
012	Charges de personnel	65 000
65	Autres charges de gestion courante	104 260
66	Charges financières	4 000
022	Dépenses imprévues fonctionnement	11 072
023	Virement à la section d'investissement	100 000
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>362 519</b>

##### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Propositions
70	Produits des services	17 516
73	Impôts et taxes	131 207
74	Dotations et participations	107 586,99
75	Autres produits gestion courante	12 000
	Total des recettes réelles de fonctionnement	268 309,99
	R002 résultat reporté	209 920,01
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>478 230</b>

##### Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser	Propositions
20	Immobilisations incorporelles		10 000
204	Subventions d'équipement versées	3 212	3 212
21	Immobilisations corporelles		73 450
23	Immobilisations en cours		272 300
16	Remboursement d'emprunt		21 000.31
020	Dépenses imprévues investissement		7 950
	Total des dépenses réelles d'investissement		387 912.31
	D001 solde d'exécution négatif reporté		45 109.69
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>433 022</b>

##### Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Propositions
13	Subventions d'investissement	140 200
16	Emprunts et dettes assimilées	101 000.31
10	Dotations fonds divers réserves	43 500
1068	Dotations fonds divers réserves	48 321.69
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>433 022</b>

Le conseil municipal se prononce pour l'adoption du budget primitif principal pour l'exercice 2010 par 12 voix.

Martine Gibert présente le **budget Assainissement 2010**  
**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	10 000
022	Dépenses imprévues fonctionnement	2 456
023	Virement à la section d'investissement	143 000
66	Charges financières	3 500
040	Amortissements	10 963
014	Reversement Agence de l'eau	8 000
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>177 919</b>

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Libellé	Propositions
70	Produits des services	35 000.27
77	Produits exceptionnels	3 821
	R002 résultat excédentaire reporté	139 097.73
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>177 919</b>

**Dépenses d'investissement**

Chapitre	Libellé	Propositions
13	Subventions d'investissement transférables	3 821
16	Remboursement d'emprunt	3 000
20	Immobilisations incorporelles	30 000
21	Immobilisations corporelles	10 000
23	Immobilisations en cours	1 160 000
020	Dépenses imprévues investissement	5 875
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 212 696</b>

**Recettes d'investissement**

Chapitre	Libellé	Propositions
13	Subventions d'investissement	485 560.69
16	Emprunts et dettes assimilées	550 000
021	Virement de la section de fonctionnement	143 000
040	Amortissements	10 963
	Résultat excédentaire reporté	23 172.31
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 212 696</b>

*Le conseil municipal se prononce pour l'adoption du budget primitif Assainissement pour l'exercice 2010 par 12 voix.*

**13.5. Délibération d'emprunt**

Martine Gibert rappelle que pour les besoins de financement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 €.

Le conseil municipal de Pouilley-Français après avoir pris connaissance des caractéristiques de l'offre de financement et des conditions générales n°CG-09-01 y attachées proposées par Dexia Crédit local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia DMA, société régie par les articles L.515-13 à L.515-33 du code monétaire et financier, et après en avoir délibéré.

Décide :

**Article 1 : principales caractéristiques du prêt.**

**MONTANT, DUREE ET OBJET DU PRET**

- Montant du prêt : 150 000 €

- Durée du prêt : 20 ans.
- Objet du prêt : financement des investissements.

### **TRANCHE D'AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE A TAUX FIXE**

Cette tranche d'amortissement obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant de la tranche d'amortissement : 150 000,00 €
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23 avril 2010 avec versement automatique à cette date.
- Taux d'intérêt : taux fixe de 3,10 % l'an.
- Base de calcul des intérêts : par dérogation aux conditions générales, les intérêts de la tranche d'amortissement sont décomptés sur des mois forfaitaires de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Échéances d'amortissement : périodicité trimestrielle.
- Échéances d'intérêts : périodicité trimestrielle.
- Mode d'amortissement : échéances constantes.
- Remboursement anticipé : autorisé avec une indemnité actuarielle.

#### **Article 2 : étendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer les conditions particulières régies par les conditions générales n°CG-09-01 (formant ensemble le contrat de prêt) à intervenir avec Dexia Crédit Local et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Le conseil municipal se prononce pour le contrat de prêt et ses conditions particulières, par 12 voix.

### **14. Questions diverses.**

#### **14.1. Approbation de nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon**

Le Maire présente la demande du Syndicat intercommunal des eaux du Val de l'Ognon relative aux statuts du Syndicat. Il indique les motivations ayant abouti à la rédaction proposée et indique les modifications par rapport aux anciens statuts.

Le Maire donne lecture du projet de statuts.

Le maire invite le conseil municipal à :

- se prononcer pour ou contre le projet de statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve par 12 voix pour le projet de statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon annexé à la présente délibération.

#### **14.2. Demande d'un administré**

Un administré demande l'aménagement de la rue de Rompré : *Une grande partie des eaux de pluies ruissellent le long de la route dans le chemin d'accès à ma maison. Ainsi à chaque période pluvieuse, l'eau issue de la route vient stagner dans le chemin et l'endommagement en créant de grandes flaques. Une rencontre sera programmée avec l'intéressé.*

#### **14.3. Demande de subvention de l'association des donneurs de sang pour organiser une marche.**

*Le conseil souhaite privilégier les associations de la commune.*

### **Tour de table**

Martine Gibert fait le point suite à la réunion du syndicat de la perception de Sain-Vit :

- la construction de la nouvelle perception avance bien.
- l'ancienne perception est à vendre pour 298 000 € avec 6 ares de terrain.

puis fait le compte rendu de la commission environnement :

- la commune n'utilise pas de désherbant sauf pour le cimetière
- une balade de découverte de la nature aura lieu le 29 mai à 9h avec inscription
- la fontaine de l'école sera à nouveau remise en état en espérant qu'elle ne soit pas à nouveau détériorée.
- les plantations dans les différents massifs communaux auront lieu le 13 mai.

Guy Barthélémy signale que la commune de Torpes souhaite se retirer du SIVOS du collège de Saint-Vit.

Chantal Jeanvoine indique que l'opération brioche aura lieu du 19 avril au 24 avril.

Gérard Grillot signale qu'un lampadaire est à changer rue de la fontaine et un autre est demandé Route de Boismurie (une solution sera étudiée).

Il fera établir par l'électricien un diagnostic sur le réseau d'éclairage public en vue de changer éventuellement toutes les lampes pour passer au sodium (une étude sera alors faite pour connaître l'économie réalisable).

Michel Lanquetin signale que l'enrobé du lotissement La Pommeraie a été posé et que le balayage des rues sera prochainement réalisé. Il précise qu'une réunion de chantier au lotissement La Pommeraie est prévue prochainement.

La séance est levée à 00h10